

UN ACCORD ENFIN PASSÉ POUR LE PONT SNCF

# Bientôt pour les cyclistes et piétons

Mardi 11 octobre, le conseil communautaire a délibéré en mairie de Sully.

■ Le rapport n° 9, arrivé sur la table en dernière minute, a clôturé ce conseil sur une note plus unitaire que quelques débats précédents houleux. Ce dossier fait suite à une rencontre organisée avec la SNCF concernant le pont de chemin de fer reliant les deux rives de la Loire, de Saint-Père à Sully. Patrick Foulon, à l'initiative de ce projet qui prévoit d'utiliser le pont de chemin de fer comme piste cyclable et piétonne, a été agréablement surpris par cette avancée à laquelle il ne s'attendait pas.

## Probablement pour l'été prochain

Le sénateur, Jean-Pierre Sueur et Jean-Luc Riglet, conseiller départemental et maire de Sully-sur-Loire, ainsi que le maire saint-pérois, fervents défenseurs de la sécurité des cyclistes et des piétons, ont reçu la direction du pôle SNCF, les services immobiliers du groupe, ainsi



La SNCF a annoncé l'abandon de la ligne Les-Bordes Aubigny et autorise son exploitation en voie cyclable et piétonne.

que le chargé du patrimoine SNCF Réseau, qui ont donné leur accord pour l'utilisation de la ligne Les Bordes-Aubigny comme voie sécurisée. Le pont restera propriété de la SNCF et pourra être aménagé après la signature des conventions liées à ce transfert de gestion. Le

projet a également reçu l'aval de la FNAUT (Fédération nationale des associations d'usagers du train).

Le président de la communauté de communes du Sullias, Alain Aché, a reçu par délibération à l'unanimité, ce mardi, l'autorisation de mandater

un bureau d'études, afin de déterminer la nature et le montant des travaux à réaliser.

« La pétition lors de la manifestation du 28 mai, suivie massivement avait recueilli plus de 1.000 signatures. Si j'ai allumé la mèche, il fallait le détonateur » confie Patrick Fou-

lon. Ce projet, considéré comme la bataille du pot de terre contre le « pont » de fer pourrait aboutir pour la prochaine saison estivale.

**Aide à l'économie d'énergie :** La communauté de commune a été sollicitée pour attribuer un fonds de concours à la municipalité

de Villemurlin, afin de procéder au remplacement de deux chaudières et d'une cuve à fuel.

**Salle de spectacle intercommunale :** Difficile de tomber d'accord sur l'acquisition de la maison jouxtant le cinéma, projet culturel qui tient à cœur à une majorité. Cinéma à vendre ou pas ? Si la communauté de communes n'achète pas le cinéma, à quoi sert d'acquiescer à la maison ? De plus, pourquoi engager 2.000.000 € à deux mois de la fusion ? Face à toutes ces questions, le président Alain Aché demande le report du vote. Jean-Luc Riglet, 1<sup>er</sup> vice-président, excédé, affirme que le cinéma est à vendre et propose, vu les taux d'intérêts bas, une option avec l'acquisition de la maison de manière suspensive, et de lancer une étude de faisabilité de la salle de spectacle. Une proposition qui a obtenu l'accord des élus.

Pour clôturer la séance, le rapport d'activité 2015 de la communauté de communes a été présenté.